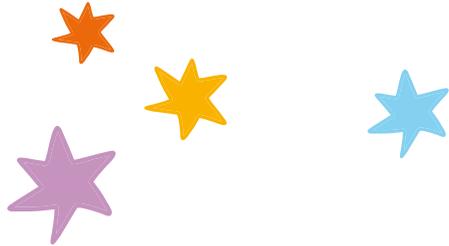




GUIDE DE LA
**Petite
enfance**

TOUS LES MODES D'ACCUEIL
EN PAYS DE L'OR

Sommaire



**CHOISIR
SON MODE DE GARDE**

Page 4-5

COMMENT S'INSCRIRE

Page 6-7

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Page 8 à 18

★ *Accueil collectif*

★ *Accueil individuel*

★ *Accueil occasionnel ou régulier*

★ *Relais Petite Enfance*

★ *Lieux d'accueil parents/enfants*

IDÉES REÇUES

Page 19



Édito



L'arrivée d'un enfant bouleverse une vie. Vous accompagner dans la parentalité, tout en permettant l'épanouissement de votre enfant est une mission essentielle de l'Agglomération du Pays de l'Or. Pour cela, nous savons pouvoir travailler de concert avec les huit communes qui composent notre intercommunalité et avec notre partenaire, la Caisse d'Allocations Familiales.

Faire le meilleur choix pour votre enfant est fondamental pour la sérénité parentale et pour la reprise d'une activité professionnelle post-natale. C'est pourquoi ce guide prend en considération la singularité et la diversité des parcours de vie et des profils de chacun et vous apporte des réponses adaptées aux questions que vous vous posez.

Le Pays de l'Or mène des actions multiples pour accompagner les plus jeunes d'entre nous : restauration scolaire de qualité, équipements sportifs, dont 4 piscines, ou des centres de loisirs. Plus largement, c'est pour les jeunes générations que nous nous efforçons de mener des politiques volontaristes dans tous nos domaines de compétences.

Chers parents, avec Sandrine Dubois-Lambert, Vice-Présidente chargée de l'Enfance et de la Jeunesse, nous vous adressons nos sincères félicitations et souhaitons le meilleur pour votre enfant, au sein de nos structures.

Stéphane Rossignol,

Président de l'Agglomération du Pays de l'Or,
Maire de La Grande Motte, Conseiller régional

COMMENT CHOISIR SON MODE DE GARDE ?

Petit tour d'horizon des critères pour déterminer la solution la plus adaptée à vos besoins :

TYPES D'ACCUEIL

Accueil collectif



LES CRÈCHES COLLECTIVES

Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Votre enfant est gardé avec d'autres enfants de son âge dans une structure pédagogique, dirigée par une infirmière-pédiicultrice ou une éducatrice diplômée.

- Âge : de 2 mois ½ à la scolarisation de l'enfant

« Nos deux enfants sont encadrés par des professionnels de la petite enfance avec lesquels ils font beaucoup d'activités d'éveil »

« Ma fille unique apprend à partager et à vivre avec d'autres enfants de son âge »

Accueil individuel

LES ASSISTANTS(ES)

MATERNELS(LES) (cf. RPE p17)

Votre enfant est gardé au domicile de l'assistant(e) maternel(le), professionnel(le) de la petite enfance, titulaire d'un agrément *

- Âge : de la naissance aux 18 ans de l'enfant
- 4 enfants max. par assistant(e)
- Temps plein ou partiel
- Horaires personnalisés selon besoins & disponibilités
- Coût : vous rémunérez directement l'assistant(e) maternel(le) en lui établissant un contrat de travail

* Agrément délivré par le Président du conseil départemental après avis de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

« Ma fille est très craintive. Sa nounou est devenue mon relais auprès d'elle »



LES CRÈCHES FAMILIALES

Votre enfant est gardé chez un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), rattaché(e) à l'équipe des crèches collectives.

Les assistants(es) maternels(les) se regroupent régulièrement avec tous les enfants dans une structure d'accueil

- Âge : de 10 semaines à 4 ans
- Temps plein ou partiel
- Horaires déterminés
- Coût : selon barème CNAF

« Mon enfant bénéficie de la garde individuelle chez l'assistante maternelle tout en bénéficiant des activités de la crèche »

Crèche ou assistant(e) maternel(le) ?

Besoin d'un mode de garde régulier ou occasionnel ?

FRÉQUENCES DE GARDE

Accueil occasionnel



Votre enfant est accueilli à la journée ou à l'heure selon les places disponibles dans une crèche collective ou chez un(e) assistant(e) maternel(le), pour une durée limitée, de façon occasionnelle :

- Garde temporaire dans les créneaux horaires d'ouverture
- Réservation à l'avance : à renouveler à chaque besoin de garde
- Coût : vous payez sur la base des heures de présence réelles de l'enfant

« Je garde mon fils à la maison. Parfois j'ai besoin de le faire garder pour me rendre à des rendez-vous »

Accueil régulier



Votre enfant est gardé toute l'année à temps partiel ou complet en crèche collective ou chez un(e) assistant(e) maternel(le) :

- **Coût en crèche collective :** vous payez mensuellement selon le barème de la CNAF
- **Coût chez un(e) assistant(e) maternel(le) :** c'est vous qui êtes l'employeur. Vous établissez un contrat de travail. (cf. RPE p17)

« Mon mari et moi travaillons tous les deux »



COMMENT S'INSCRIRE ?

Choisir la crèche *collective ou familiale*

#1 Je télécharge le dossier familial unique (DFU BB)
Téléchargeable sur le site internet www.paysdelor.fr

#2 Après l'avoir complété,
je le dépose dans mon antenne administrative :

J'habite Candillargues, Lansargues, Mauguio, Mudaison, Saint-Aunès, Valergues :
ANTENNE ENFANCE-JEUNESSE DE MAUGUIO

MAISON DES ENFANTS
Chemin de Bentenac
34130 MAUGUIO
04 67 06 89 74
04 67 06 01 57
enfancejeunesse.mde@paysdelor.fr



J'habite La Grande Motte :
ANTENNE ENFANCE-JEUNESSE DE LA GRANDE MOTTE
ESPACE JEUNES
133, Avenue du bois couchant
34280 LA GRANDE MOTTE
09 70 21 17 97
enfancejeunesse.lgm@paysdelor.fr

J'habite Carnon, Palavas-Les-Flots :
ANTENNE ENFANCE-JEUNESSE DE PALAVAS-LES-FLOTS
ACCUEIL DE LOISIRS "Les Moussaillons"
Rue de la Tramontane
34250 PALAVAS LES FLOTS
04 67 20 18 35
enfancejeunesse.plf@paysdelor.fr

#3

La commission d'admission attribue les places

au mois d'Avril pour une rentrée en Septembre. Chaque demande est examinée et les places sont attribuées tout au long de l'année en fonction des disponibilités de chaque structure d'accueil et des critères d'attribution.

#4

Chaque famille est prévenue par courrier de la décision prise par la commission d'attribution.

Choisir son *assistant(e) maternel(le)*

Je prends contact avec le RPE (Relais Petite Enfance) Lieu d'information, d'orientation d'échange, d'écoute et d'accompagnement, le Relais s'adresse aux Assistants Maternels, aux parents et à leurs enfants : information générale en matière de droit du travail, statut des assistants maternels, aide à la rédaction du contrat, il vous propose un accueil individualisé sur rendez-vous pour vous informer sur les différents modes de garde et vous aider à trouver celui le plus adapté à votre situation (*voir coordonnées page 17*).

Besoin d'être *orienté* ?

Prenez rendez-vous avec la Coordonnatrice Petite Enfance

RDV dans votre antenne de référence (voir page de gauche)

Il ou elle vous accompagne et vous oriente dans votre choix de mode d'accueil.

Ses missions :

- Développer le projet intercommunal dans le secteur de la Petite Enfance et mettre en place les commissions d'admission en lien avec les élus des communes.
- Gérer les demandes d'accueil dans les structures Petite Enfance.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

commune par commune

Repérez vos critères de sélection grâce aux pictogrammes :



Places
en crèche
collective



Places
en crèche
familiale



Âge minimum et maximum des enfants



Horaires & jours de semaine

2

Nombre de places



Temps complet



Temps partiel



Accueil régulier



Accueil occasionnel



Repas du midi



Inscriptions et tarifs

CRÈCHE COLLECTIVE & FAMILIALE

MUDAISON



La structure « Aigue-Vive » est un établissement d'accueil COLLECTIF ET FAMILIAL accueillant les enfants dans ses locaux et au domicile des assistantes maternelles rattachées à l'équipe de la structure.

Lieu d'éveil qui propose un espace sécurisant permettant à l'enfant de faire partie intégrante du lieu et de se sentir en confiance.

Aigue-Vive

Chemin Communal de Lattes
34130 MUDAISON
04 67 55 81 82
creche.mudaison@paysdelor.fr



10 semaines > 4 ans

40



12



De 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi



Temps

Complet

ou



Partiel



Accueil

Régulier

ou



Occasionnel

Repas du midi



Inscriptions et tarifs :

À votre antenne
administrative
de Manguio (voir page 6)
Tarifs selon le barème
de la CNAF



LA GRANDE MOTTE

Mar' Motte
Crèche Collective
347 Allée des jardins
34280 LA GRANDE-MOTTE
04 67 29 59 10
creche.lgm@paysdelor.fr

Âge 10 semaines > 4 ans

40

De 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi

Temps **Complet** ou **Partiel**

Accueil **Régulier** ou **Occasionnel**

Repas du midi



Inscriptions et tarifs :
À votre antenne
administrative
de La Grande Motte
(voir page 6)
Tarifs selon le barème
de la CNAF



Lieu d'éveil qui a pour objectif de favoriser et améliorer la qualité des échanges avec les enfants en leur offrant un nouveau mode de communication.

LA GRANDE MOTTE

La Halte-Garderie
Halte-Garderie Collective
247 Allée André Malraux
34280 LA GRANDE-MOTTE
04 99 63 27 67
haltegarderie.lgm@paysdelor.fr

Âge 10 semaines > 4 ans

20

De 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30
du lundi au vendredi

Temps **Complet** ou **Partiel**

Accueil **Régulier** ou **Occasionnel**



Lieu d'éveil accueillant où l'enfant va pouvoir s'épanouir dans la vie en collectivité.



Inscriptions et tarifs :
À votre antenne
administrative
de La Grande Motte
(voir page 6)
Tarifs selon le barème
de la CNAF

MAUGUIO



Lieu d'éveil qui favorise le bon développement moteur et psychique de l'enfant grâce à un environnement varié, adapté et rassurant.

Maison des enfants 1

Crèche Collective
Chemin de Bentenac
34130 MAUGUIO
04 67 91 22 49
mde.multiaccueil@paysdelor.fr



Âge 10 semaines > 4 ans



90



De 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi

Temps



OU



Accueil



OU



Repas du midi



Inscriptions et tarifs :

À votre antenne
administrative
de Mauguio (voir page 6)
Tarifs selon le barème
de la CNAF



MAUGUIO



Lieu d'éveil, d'apprentissage et de sociabilisation, elle propose une démarche d'accompagnement du jeune enfant vers la scolarisation.

Maison des enfants 2

Crèche Collective
Chemin de Bentenac
34130 MAUGUIO
04 67 06 87 21
mde.multiaccueil2@paysdelor.fr



Âge 18 mois > 4 ans



36



De 7h30 à 18h
du lundi au vendredi

Temps



OU



Accueil



OU



Repas du midi



Inscriptions et tarifs :

À votre antenne
administrative
de Mauguio (voir page 6)
Tarifs selon le barème
de la CNAF



CARNON

Les Mouettes

Crèche Collective
Rue Jean Baptiste Solignac
34280 CARNON
04 67 68 46 47
creche.mouettes@paysdelor.fr



Âge 10 semaines > 4 ans

24



De 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi

Temps



ou



Accueil



ou



Repas du midi

**Inscriptions et tarifs :**

À votre antenne
administrative
de Palavas-les-Flots
(voir page 6)

Tarifs selon le barème
de la CNAF



Lieu d'éveil qui favorise le développement harmonieux en soutenant l'enfant dans la reconnaissance de ses émotions et ses désirs.

CANDILLARGUES

Les Moustics

Crèche Collective
Route de la mer
34130 CANDILLARGUES
04 67 29 10 08
creche.moustics@paysdelor.fr



Âge 20 mois > 4 ans

28



De 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi

Temps



ou



Accueil



ou



Repas du midi

**Inscriptions et tarifs :**

À votre antenne
administrative
de Mauguio (voir page 6)
Tarifs selon le barème
de la CNAF



Lieu d'éveil, d'apprentissage et de sociabilisation, qui permet à l'enfant d'être reconnu en tant qu'individu unique au sein du groupe.

PALAVAS-LES-FLOTS

Les Pitchouns

Crèche Collective & Familiale
Rue du Labech
34250 PALAVAS-LES-FLOTS
04 67 50 91 94
creche.pitchouns@paysdelor.fr



Lieu d'éveil qui propose à l'enfant d'acquérir la notion de respect des autres, de s'épanouir et grandir de façon sociable et autonome.



10 semaines > 4 ans



De 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi



Repas du midi



Inscriptions et tarifs :
À votre antenne
administrative
de Palavas-les-Flots
(voir page 6)
**Tarifs selon le barème
de la CNAF**

MAUGUIO

Le Relais Petite Enfance

Maison des enfants
Chemin de Bentenac
34130 MAUGUIO
04 67 06 89 73
rpe@paysdelor.fr



10 semaines > 4 ans



Lundi de 13h à 16h30
Mardi de 13h à 15h30
Mercredi de 9h à 12h /
13h à 17h
Jeudi de 14h à 17h30
Vendredi de 13h à 16h

Pendant les vacances
scolaires, du lundi au
vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 16h.



SERVICE GRATUIT

Il vous propose un accueil individualisé sur rendez-vous pour vous informer sur les différents modes de garde et vous aider à trouver celui le plus adapté à votre situation.

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, d'échange, d'écoute et d'accompagnement, le Relais s'adresse aux Assistant(e)s Maternel(le)s, aux parents et à leurs enfants. Il s'agit d'un lieu d'orientation et d'accès aux renseignements sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire, information générale en matière de droit du travail, du statut des assistants maternels, aide à la rédaction du contrat... Ce service concerne aujourd'hui près de **200 assistant(e)s maternel(le)s** sur le territoire. Des animations collectives sont proposées aux assistant(e)s maternel(le)s et des enfants qu'ils (elles) accueillent et organisées par des professionnels de la petite enfance, pour partager des moments ludiques et conviviaux.

AGGLOMÉRATION DU PAYS DE L'OR



Lieux dédiés à l'ensemble des familles pour les soutenir, sans contrainte, dans l'exercice de leur fonction parentale et éducative, les LAEP permettent de :

- ★ préparer parents et enfants à la séparation avant l'accueil dans un mode de garde ou l'entrée à l'école maternelle par exemple ;
- ★ participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant ;
- ★ favoriser le passage entre le milieu familial et le milieu social ;
- ★ rompre l'isolement d'un certain nombre de parents par la création de liens avec d'autres adultes ;
- ★ apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par l'échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

Pour tout renseignement complémentaire, rapprochez-vous de l'antenne administrative dont vous dépendez. (cf. p6)

L'association

«**Jouons en Ludothèque**» propose sur le territoire du Pays de l'Or, 4 Lieux d'Accueil Parents Enfants dont l'entrée est libre, gratuite et anonyme :

CHRYSALIDE

à La Maison des Enfants - Mauguio, les mardis de 10h à 12h30
> de la naissance à l'âge de la marche

FARANDOLE

à la Maison des Enfants - Mauguio, les Jeudis de 14h à 18h
> de la naissance à 6 ans

LES ALIZÉS

Salle Rosa Parks - Carnon, les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de 14h à 18h et tous les lundis pendant les vacances scolaires
> de la naissance à 6 ans

LES ALIZÉS

au centre de loisirs - La Grande Motte, les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} lundis du mois de 14h à 18h
> de la naissance à 6 ans

idées reçues

« C'est impossible d'avoir une place en crèche »

C'est FAUX : Toutes les familles du territoire peuvent avoir une place en crèche, quelque soit la situation financière, familiale ou face à l'emploi.

« Je suis obligé de mettre mon enfant toute la semaine à la crèche »

C'est FAUX : Plusieurs types d'accueil sont possibles, de 1 à 5 jours, en journée complète ou demi-journée.

« Je paierai forcément plus cher si j'emploie un(e) assistant(e) maternel(le) »

C'est FAUX : Le Relais Petite Enfance peut calculer la participation financière afin de pouvoir comparer avec la crèche.

« Il faut faire une demande dès le début de sa grossesse »

C'est FAUX : Ce n'est pas une obligation mais les parents peuvent venir se renseigner sur les différents modes de garde auprès des antennes administratives de la collectivité.

« Une fois la rentrée scolaire de septembre passée, les enfants ne sont plus acceptés en crèche »

C'est FAUX : Des enfants peuvent être accueillis en crèche tout au long de l'année, en fonction des places disponibles.

.....
**ANTENNE ENFANCE-JEUNESSE
DE MAUGUIO**

MAISON DES ENFANTS
Chemin de Bentenac
34130 MAUGUIO
04 67 06 89 74
04 67 06 01 57
enfancejeunesse.mde@paysdelor.fr

.....
**ANTENNE ENFANCE-JEUNESSE
DE LA GRANDE MOTTE**

ESPACE JEUNES
133, Avenue du bois couchant -
34280 LA GRANDE MOTTE
09 70 21 17 97
enfancejeunesse.lgm@paysdelor.fr

.....
**ANTENNE ENFANCE-JEUNESSE
DE PALAVAS-LES-FLOTS**

ACCUEIL DE LOISIRS
"Les Mousaillons"
Rue de la Tramontane
34250 PALAVAS LES FLOTS
04 67 20 18 35
enfancejeunesse.plf@paysdelor.fr

Nos partenaires :



CANDILLARGUES - LA GRANDE MOTTE
LANSARGUES - MAUGUIO CARNON
MUDAISON - PALAVAS-LES-FLOTS
SAINT-AUNÈS - VALERGUES

paysdelor.fr